

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 2 FEVRIER 2016**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 février 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 29/01/2016.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, BUZON, CHAPPUIS, POGGIOLI, HOMOLA, LABBADI, ZIEGLER, GUIROLAN, PENNESTRI, DELZEUX,

**Etaient excusés :** Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)  
Mme SCALET (procuration à M. Rico)  
M. GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)  
M. MANTZ

**Assistaient à la séance :** Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** M. Massimo PENNESTRI

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Approbation du conseil municipal du 12 janvier 2016**

**2°) Délibérations :**

- 2.1 Marché Avenue du Jura (piste cyclable) : choix des entreprises
- 2.2 DETR : demande de subventions
- 2.3 Centre sportif : montant du loyer
- 2.4 Services administratifs : équipement téléphonique
- 2.5 SEMCODA : garantie d'emprunt
- 2.6 CCPG : reprise de la gestion du golf de la Valserine

**3°) Tour de table et divers**

-----

**I - Approbation du conseil municipal du 12 janvier 2016**

Le conseil municipal du 12 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **II - Délibérations**

### **1) Marché Avenue du Jura (piste cyclable) : choix des entreprises**

Suite à l'ouverture des plis le 14 janvier dernier pour les travaux d'aménagement de la bande cyclable (tranche 1) sur l'Avenue du Jura, Madame Moine, adjointe aux travaux, informe que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : Eurovia, Eiffage et Rannard.

Suite à l'analyse des offres, le classement est le suivant :

- 1) EIFFAGE
- 2) RANNARD
- 3) EUROVIA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission qui s'est réuni à cet effet et donc de choisir la société EIFFAGE pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-CHOISIT la société EIFFAGE pour l'aménagement de la piste cyclable de l'Avenue du Jura (tranche 1).

### **2\*) DETR et Soutien à l'investissement : demande de subventions**

Dans le cadre des projets en cours ou à venir (accessibilité handicapés/travaux centre sportif...), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du « Soutien à l'investissement ».

Les domaines subventionnés sont les suivants :

- Les services publics en milieu rural
- Le soutien à l'économie et à l'emploi
- La transition énergétique
- L'accessibilité des bâtiments publics
- Les aménagements de sécurité

Des plans de financement plus précis seront présentés ultérieurement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions précisées ci-avant

### **3\*) Centre sportif : fixation de la redevance**

Lors du précédent conseil municipal, une délibération avait fixé le montant du loyer (redevance) du logement de fonction du futur gardien du centre sportif à 700 €

Après échange au sein de la commission « centre sportif » et du conseil municipal, Monsieur le Maire propose que le montant mensuel de la redevance relative à l'occupation du logement par le gardien du centre sportif dans le cadre de ses fonctions soit fixé à la somme de 400 €.

Monsieur le Maire précise que l'appartement n'est pas équipé de compteurs individuels ; c'est pourquoi il propose que les dépenses de fluides soient payées par la commune, en échange de quoi, l'occupant s'acquittera chaque mois auprès de la commune d'une somme forfaitaire de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE que le montant du loyer sera de 400 € par mois

-RAPPELLE que les charges (eau, électricité, gaz) seront payées par la commune, en échange de quoi, l'occupant s'acquittera chaque mois auprès de la commune d'une somme forfaitaire de 200 €

-DECIDE qu'il ne sera pas appliqué de tarif sur les charges dites récupérables

-DECIDE que le montant du dépôt de garantie sera de 400 €.

#### **4\*) Services administratifs : équipement téléphonique**

Suite à une panne importante de l'équipement téléphonique de la mairie, Monsieur le Maire propose au conseil de valider un devis d'un montant de 4 436.67 € TTC (un standard avec décroché et annonce d'accueil/3 postes d'accueil et transfert d'appels/3 postes sans fil). La prestation de maintenance s'élève à un montant de 238.14 € TTC par an.

La question s'est posée concernant l'installation d'un standard via internet mais il y a encore régulièrement des microcoupures qui pourraient gêner le bon fonctionnement de la mairie.

Il était possible de louer l'équipement mais après calcul, il est plus avantageux, pour une petite commune comme Sergy, d'acquérir le matériel et donc de l'amortir.

Le conseil municipal, avec 17 voix pour et une voix contre (Philippe Labbadi) :

-VALIDE le devis tel que présenté ci-avant

#### **5\*) SEMCODA : garantie d'emprunt**

Suite aux travaux de réhabilitation du quartier des Peupliers (24 logements et 3 pavillons) d'un montant de 888 500.00 €, la SEMCODA a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (taux du livret A + 0.60 %) et sollicite une garantie d'emprunt auprès de la commune pour 50 % de ce montant.

Madame Delzeux estime que la commune serait en droit de solliciter le bailleur social en échange de cette garantie d'emprunt qui lui permet de bénéficier de taux d'intérêt particulièrement bas, comme, par exemple, la proposition de contrat type location-vente pour les locataires actuels.

Monsieur Labbadi souligne que le bailleur a réalisé ces travaux afin de ne pas avoir à vendre les logements et donc de continuer à percevoir des loyers. En effet, un bailleur a vocation à louer pour rembourser ses crédits. Il regrette que ces logements n'aient fait l'objet d'aucun entretien pendant si longtemps.

Le conseil municipal, avec 16 votes pour et 2 votes contre (Virginie Delzeux et Adeline Gautier) :

-ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 444 250 €, pour le remboursement d'un PAM (Prêt à réhabilitation) d'un montant total de 888 500 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ce prêt constitué d'une ligne de prêt est destiné à financer la réhabilitation de 24 logements et 3 pavillons situés à Sergy – Route de Thoiry.

#### **6\*) CCPG : reprise de la gestion du golf de la Valserine**

Le 26 novembre 2015, la CCPG, dans le cadre de de la compétence Tourisme, a repris la gestion du SIVOM de la Valserine qui avait pour objet la gestion du golf. Monsieur le Maire propose au conseil de valider la délibération de la CCPG telle que présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la délibération N°2015.00391 de la CCPG relative à la reprise de compétence du SIVOM de la Valserine.

#### **II\*) Divers**

Monsieur Rico informe que la procédure de déclaration de projet (collège privé) suit son cours. Le dossier est finalisé. Il faut désormais le transmettre au Préfet, à la DREAL et aux personnes publiques associées.

Concernant la ZAC, la commission d'aménagement se réunira le 9 février afin de choisir l'aménageur avec lequel la commune va signer le traité de concession.

Il informe également que le projet d'aménagement de 11 logements prévu côté Prélancourat a été abandonné.

Monsieur Clément tient à souligner qu'il n'y a pas de recensement sur Sergy actuellement. En effet, la mairie a été informée que des personnes se présentant comme des agents recenseurs sollicitent les habitants en sonnant à leur porte et en les questionnant. Il ne faut pas leur répondre.

Monsieur Labbadi informe que la haie du château des bains a été partiellement taillée par les propriétaires mais qu'elle empiète toujours sur le domaine public. Il précise que le chemin du murier n'a pas été taillé du tout.

Madame Jouve informe que le chauffage de la salle des fêtes fonctionne mal depuis quelques temps. L'entreprise qui a installé la chaudière lors de sa construction a expliqué qu'il rencontrait de gros problèmes avec ce même modèle dans une autre commune du Pays de Gex. Le nécessaire a été fait et le chauffage fonctionne pour l'instant...

Suite à la proposition de Monsieur Pennestri d'aménager une pergola à la salle de la Calame (côté city stade), Madame Moine a organisé une réunion de travail avec une entreprise de Bourg-en-Bresse spécialisée dans ce domaine. Des devis seront proposés par la société le 12 février. Il faut compter environ 500 € le mètre carré.

Monsieur Labbadi informe que la commission « eau et assainissement » de la CCPG mène actuellement une réflexion sur le type de régie qui sera mise en œuvre concernant la gestion de l'eau potable par la CCPG. Il existe en effet différents types de régies (directe, déléguée, intéressée...) qui présentent chacune des avantages et des inconvénients.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataires courant janvier d'un mail présentant le schéma de mutualisation de la CCPG. Les actions de mutualisation retenues par les élus et qui sont en cours d'élaboration pour une mise en place dès 2016 sont :

-le service commun ADS (Autorisations des Droits du Sol).

-la mise à disposition des services pour les eaux pluviales : groupement de commandes, maintenance des poteaux incendie, mise à jour du réseau.

Les champs de mutualisation à étudier pour une mise en place d'ici 2020 concernent les ressources humaines, la commande publique, le système d'information ainsi que la gestion des archives.

Il rappelle également l'importance des contrats rivière dont l'un des objectifs est d'acquérir une bande tout le long des ruisseaux afin de permettre un entretien régulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion : mardi 1 <sup>er</sup> mars 2016 (sous réserve)
--